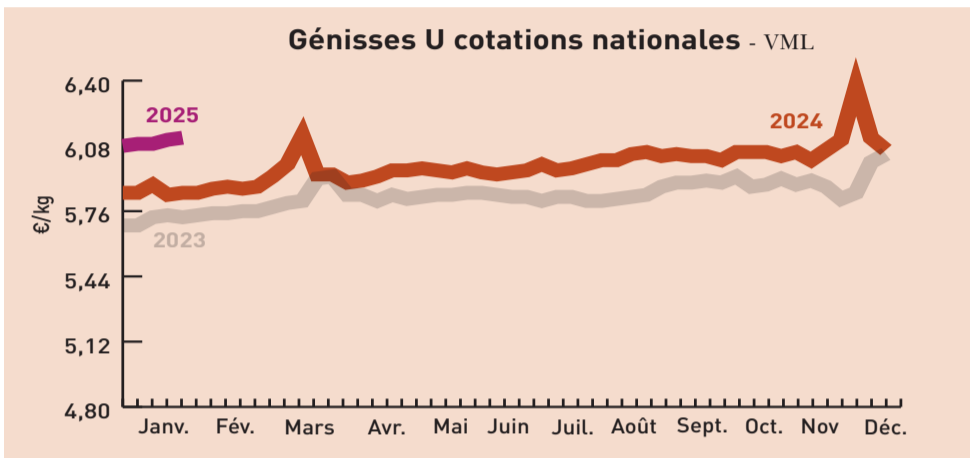


## Bovins

Gros bovins vifs (prix moyen en kg carcasse)		Les marchés en Sud-Est Centre			
Marchés	cat.	Laissac 04/02/2025	Bourg-en-Bresse 28/01/2024	St-Christophe-en B. 29/01/2025	National 27/01/25 au 2/02/25
Vaches viande (V)	U	5,90 € →	-	5,65 € →	(U=) 6,09 € ↗
	R	5,60 € →	5,20 € ↗	5,50 € →	(R=) 5,67 € ↗
	O	4,75 € ↗	-	-	(O=) 5,29 € ↗
Vaches mixte (M)	R	4,80 € →	-	-	(R-) 4,97 € ↗
	O	4,65 € ↗	4,60 € ↗	-	(O=) 4,88 € ↗
Vaches lait (L)	O	4,20 € ↗	-	-	(O=) 4,51 € ↗
	P	4,20 € ↗	3,80 € ↗	-	(P+) 4,49 € ↗
Génisses VML	U	-	5,75 € →	5,90 € →	(U=) 6,12 € ↗
	R	5,25 € ↗	5,30 € →	5,65 € →	(R=) 5,69 € ↗
	O	4,75 € →	4,50 € →	-	(O=) 5,18 € ↗
Taureaux VML	URO	4,65 € ↗	4,25 € ↗	-	(U=) 4,92 € ↗

VML : viande, mixte, lait



Marché de Moulin-Engilbert du 28/01/2025 (prix moyen en kg carcasse)		Marché de St Christophe-en-B du 29/01/2025		
<b>Génisses</b>	U	R	U	R
24 à 36 mois	3,23 €	-	3,48 €	2,80 €
<b>Vaches charolaises</b>				
- 5 ans	3,14 €	2,86 €	3,15 €	2,72 €
5 à 10 ans	3,08 €	2,84 €	3,07 €	2,68 €
+ 10 ans	2,85 €	2,65 €	2,88 €	2,60 €

Broutards (6 à 12 mois, prix au kg vif)		Marché de Bourg-en-Bresse du 28/01/2025	
	U	R	
<b>Charolais</b>			
Mâles légers de 250-300 kg	4,60 €	4,20 €	
Mâles légers de 300-350 kg	4,60 €	4,20 €	
Mâles légers de 350-400 kg	4,60 €	4,20 €	
Femelles légères de 250-300 kg	4,35 €	4,05 €	
Femelles légères de 300-350 kg	4,35 €	4,05 €	
Femelles légères de 350-400 kg	-	-	
<b>Croisés charolais</b>			
Mâles légers de 250-300 kg	4,55 €	3,80 €	
Mâles légers de 300-350 kg	4,55 €	3,85 €	
Mâles légers de 350-400 kg	-	-	
Femelles légères de 250-300 kg	4,30 €	3,70 €	
Femelles légères de 300-350 kg	4,30 €	3,70 €	
Femelles légères de 350-400 kg	-	-	

Tendance :

Broutards charolais (6 à 12 mois, au kg vif)		Marché de St Christophe-en-Brionnais du 29/01/2025	
<b>Mâles légers</b>	U (mini-maxi)	R (mini-maxi)	
250-300 kg	4,70 - 5,11 €	4,08 - 4,65 €	
300-350 kg	4,41 - 4,80 €	4,09 - 4,35 €	
350-400 kg	4,42 - 4,76 €	-	
<b>Femelles légères</b>			
250-300 kg	-	-	
300-350 kg	4,31 - 4,48 €	4,16 - 4,16 €	
350-400 kg	-	-	

Tendance :

Broutards charolais (6 à 12 mois, au kg vif)		Marché de Moulin-Engilbert du 28/01/2025	
<b>Mâles</b>	U (mini-maxi)	R (mini-maxi)	
250-300 kg	4,92 - 5,41 €	-	
300-350 kg	4,76 - 5,15 €	-	
350-400 kg	4,63 - 4,96 €	-	
400-450 kg	4,62 - 4,93 €	-	

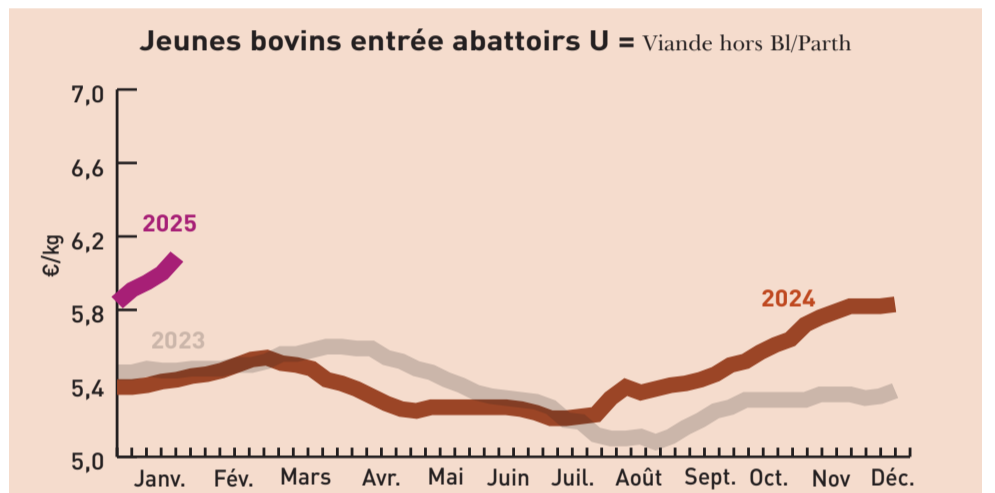
Tendance :

Bovins destinés à l'engraissement (prix au kg vif départ exploi.)		Dijon 27/01/25 au 02/02/25	
<b>Mâles 6-12 mois</b>	E	U	R
300 kg	-	4,55 €	-
350 kg	-	4,52 €	-
400 kg	-	4,51 €	-
<b>Mâles 12-24 mois</b>			
450 kg	-	4,26 €	-
<b>Femelles 6-12 mois</b>			
270 kg	-	4,25 €	-
<b>Femelles 12-24 mois</b>			
400 kg	-	4,11 €	-

Tendance : Forte demande sur tous les marchés français et européens.

Gros bovins morts entrée abattoir (en euros/kg net, frais de transport inclus)		Cotations du Bassin Centre-Est du 27/01/25 au 2/02/25					
<b>Jeunes bovins 12 à 24 mois</b>	E	U=	R+	R-	O+	O=	P+
Viande hors BI/Parth	-	6,09 €	5,98 €	-	-	-	-
Races mixte	-	-	-	-	-	-	-
Races lait	-	-	-	-	-	-	-
<b>Bœufs</b>	E	U=	R=	R-	O+	O=	P+
Races à viande	-	-	-	-	-	-	-
Races mixte	-	-	-	-	-	-	-
Races lait	-	-	-	-	-	-	-
<b>Vaches</b>	U=	U-	R+	O+	O=	P+	P=
Viande hors BI/Parth - 10 ans +350 kg	-	5,73 €	5,6 €	-	-	-	-
Charolaise - 10 ans +350 kg	-	5,71 €	5,67 €	-	-	-	-
Limousine - 10 ans +350 kg	-	-	-	-	-	-	-
Races mixte	-	-	-	4,98 €	4,91 €	-	-
Races lait	-	-	-	-	-	4,47 €	4,45 €
<b>Génisses</b>	U=	U-	R+	R=	O+	O=	
Viande mixte lait	6,09 €	6,03 €	5,98 €	-	-	-	-
Viande +350 kg	-	-	-	-	-	-	-

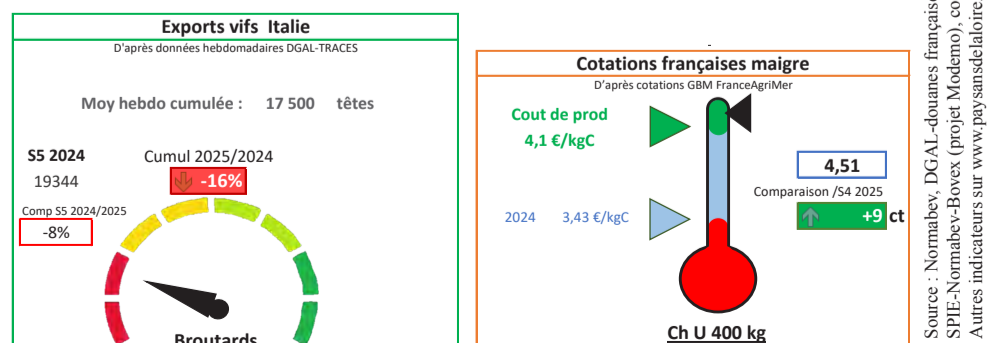
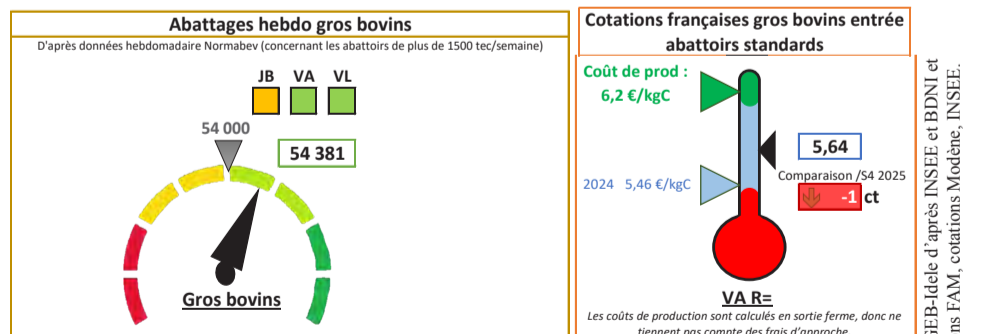
Tendance : Quorum non atteint. Application du prix du réseau.



Gros bovins morts entrée abattoir (en euros/kg net, frais de transport inclus)		Cotations du Bassin Grand Sud du 27/01/25 au 2/02/25						
<b>Jeunes bovins 12 à 24 mois</b>	U+	U=	R+	R=	O+	O=	P+	P=
Viande hors BI/Parth	6,14 €	6,13 €	-	-	-	-	-	-
<b>Vaches</b>	U+	U=	R+	R=	O+	O=	P+	P=
Viande hors BI/Parth - 10 ans +350 kg	-	-	5,92 €	-	-	-	-	-
Charolaise - 10 ans +350 kg	-	-	-	-	-	-	-	-
Races mixte	-	-	-	-	-	-	-	-
Races lait	-	-	-	-	-	-	4,50 €	4,46 €
<b>Génisses</b>	U=	U-	R+	R=	O+			
Viande + 350 kg	-	-	-	-	-	-	-	-

Tendance : Application du réseau.

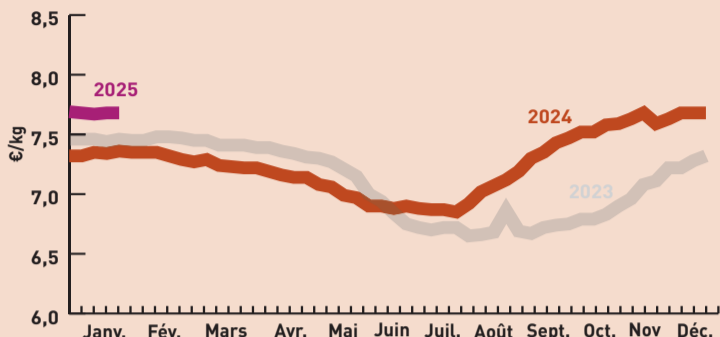
## Indicateurs de marchés - Semaine 05



## Veaux

Veaux de boucherie (kg net entrée abattoir)		Cotations nationale FranceAgriMer du 27/01/25 au 2/02/25		
Cat.	Blanc	Rose clair	Rose	Rouge
E	-	-	-	-
U	-	8,90 €	6,80 €	-
R	-	7,90 €	6,77 €	-
O	-	7,68 €	6,36 €	4,75 €

Veaux rose clair 0 - Cotations FranceAgriMer



Jeunes veaux (prix min-maxi en euros)	Marchés régionaux du 3/02/25 au 4/02/25			
	Mâles croisement	Femelles croisement	Mâles Montbéliard	Mâles Laitiers
St Laurent-de-Chamousset (veau de 10 j à 4 sem) Supérieure/Elevage (min-max)			Race mixte (+60 kg) 275-350 €	Croisé mixte 610-720 €
Saint Étienne (veau 45-50 kg - Mixte)	340-440 €	230-300 €	160-200 €	(40-45 kg) 80-110 €
Saint Étienne (veau 50-55 kg - Mixte)	470-540 €	320-410 €	220-290 €	130-150 €
Saint Étienne (Supérieur élevage)	560-640 €	430-490 €	290-370 €	160-200 €
Bourg-en-Bresse (veau 45-50 kg - engrais 0)	215-285 €	185-245 €	130-185 €	90-125 €

## Caprins

Chevreau vif (prix «départ élevage» hors taxe exprimé en euro/kg vif)		Cotations FranceAgriMer du 27/01/25 au 02/01/25	
Poids	Prix moyen	Variation	
		Valeurs	%
8 à 11 kg	3,71	0,00	0,00

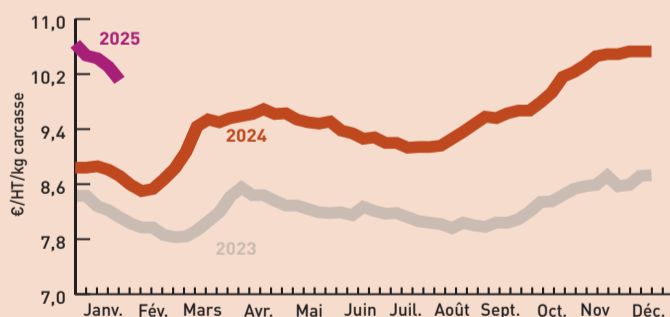
Reconduction de la cotation.

## Ovins

Cotations FranceAgriMer du 27/01/25 au 2/02/25				
Cat.	Poids	U	R	O
Couvert	13 - 16 kg	-	10,50 €	9,87 €
Couvert	16 - 19 kg	-	10,45 €	9,53 €
Gras	13 - 16 kg	-	-	-
Gras	16 - 19 kg	-	10,06 €	-

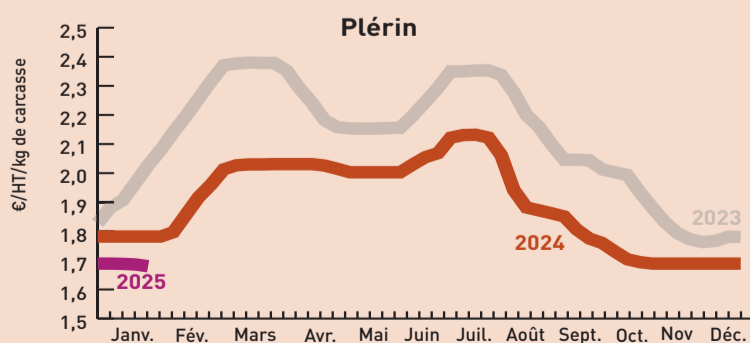
Prix moyens pondéré (entrée abattoir HT exprimé en euros/kg de carcasse [5 <sup>e</sup> quartier inclus])	
Cotations FranceAgriMer du 27/01/25 au 2/02/25	
Prix moyen pondéré des agneaux	Moyenne agneaux Rungis
10,11 (- 0,20)	11,28 (- 0,08)

Prix moyen pondéré des agneaux



## Porcins

Porcs charcutiers cadran de Plérin (3 252 porcs présentés)		Cotations du 3/02/2025
Prix moyen (sur une base de 56 TMP) : 1,680 €		



Porcs abattus en Rhône-Alpes		Cotations FranceAgriMer du 24/01/25 au 31/01/25
1,96 € (=) /carcasse euros		

# Annonces légales

## CHRONIQUE JURIDIQUE |

### Le bornage

L'article 646 du code civil dispose que tout propriétaire peut obliger son voisin au bornage de leurs propriétés contiguës.

Le bornage est l'opération qui consiste à fixer la ligne séparative de deux terrains contigus au moyen de marques matérielles, appelées bornes.

L'existence d'une clôture entre deux terrains n'empêche pas, en principe, une demande de bornage. Cependant, en cas de bornage antérieur régulièrement constaté, soit par procès-verbal amiable de bornage, soit par décision judiciaire, il n'est plus possible d'imposer un nouveau bornage au voisin, sauf si les bornes ont disparu et que le document constatant le bornage ne puisse plus être retrouvé. Le droit de bornage ne peut jouer que si les propriétés sont contiguës (art 646 du code civil).

La cour de cassation a estimé que la contiguïté pouvait exister alors même que les deux fonds étaient séparés par un chemin d'exploitation. Civ. 3<sup>e</sup>, 20 juin 1972 Bull. civ. III, n° 407.

En revanche, il n'y a pas contiguïté si les propriétés sont séparées par une voie publique, une voie ferrée...

L'action en bornage doit être rejetée lorsque le juge estime que les pièces produites par le demandeur n'établissent pas sa qualité de propriétaire de la parcelle à borner, ainsi que la contiguïté exigée pour la délimitation des héritages. Civ. 3<sup>e</sup>, 16 janvier 2002 Bull. Civ. III, n°8.

L'action en bornage cesse de pouvoir s'exercer lorsqu'il s'agit de bâtiments qui se touchent.

Le bornage peut être fait à l'amiable. Il sera alors nécessaire de contacter un géomètre expert. Celui-ci dressera un procès-verbal de bornage, qui devra être signé par les intéressés. Pour que ce procès-verbal de bornage soit opposable aux tiers, il devra être publié au service de publicité foncière.

Si l'un des propriétaires refuse de signer, il n'y a pas d'accord et le procès-verbal de bornage ne lui est pas opposable.

A défaut d'accord pour un bornage amiable, le propriétaire qui demande le bornage doit s'adresser à la chambre de proximité rattachée au tribunal judiciaire. S'agissant d'une action relevant de la compétence spéciale du tribunal judiciaire, le juge statuera toujours en premier ressort quel que soit le montant de la demande. La représentation par avocat n'est pas obligatoire.

Les juges du fond apprécient souverainement la valeur des preuves produites et l'utilité d'une mesure d'instruction. Ils ne sont pas tenus de nommer un expert.

Le juge peut retenir les seules énonciations d'un acte en écartant les indications du cadastre, qui ne constituent que de simples présomptions.

L'article 646 du code civil dispose enfin que le bornage se fait à frais communs. Cependant, il en sera autrement en cas de contestation de l'une des parties. Celle qui échoue dans ses réclamations doit supporter tout ou partie des dépens que le débat, par elle provoqué, a occasionné. ■

Marie-Christine Persol,  
FDSEA de la Loire, Service juridique

### NOD GOURMANDISE

#### Avis de constitution

Aux termes d'un acte signé par voie de signature électronique le 23/01/2025, il a été constitué une SARL présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination sociale : NOD Gourmandise

Siège social : 15 Rue Tupinerie - 42600 MONTBRISON

Objet social : La vente de pâtisseries, chocolats, glaces et de confiseries, salon de thé, traiteur

Durée de la Société : 99 ans

Capital social : 10 000 €

Gérance : M. Daryl CLAIN et Mme Ornella DE SANCTIS-VILLAR, demeurant 15 rue de la Guillonnière - 42340 VEAUUCHE

Immatriculation de la Société au R.C.S de SAINT ETIENNE.

### LU.B

SARL en liquidation au capital de 1.000€  
Siège de la liquidation : 152, Rue de l'Industrie - 42600 SAVIGNEUX  
530.327.774 RCS SAINT ETIENNE

#### Clôture de liquidation

En date du 23.01.2025, l'associée unique a approuvé les comptes de liquidation, donné quitus de sa gestion au liquidateur, constaté la clôture de liquidation. Les comptes de liquidation sont déposés au greffe du TC de SAINT ETIENNE.

### VIVARIO

S.A.S.U. au capital de 800 000 €  
Siège social : SAINT CHAMOND (Loire)  
3 Allée Michael Faraday - Stelytec  
R.C.S. : SAINT ETIENNE 400 210 183

#### Changement de Dirigeants

En date du 29 novembre 2024, le président de la société a, à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2024 :

1) constaté la démission de Monsieur Christophe POULAIN de ses fonctions de Directeur Général

2) nommé Monsieur Matthieu CUEGNIET, demeurant à ELBEUF (Seine Maritime) 19 rue André Maurois aux fonctions de Directeur Général

3) constaté la démission de Monsieur Philippe PELLEGRIN, de Monsieur Patrick PUIPIER et de Monsieur Fabrice RODDE de leurs fonctions de Directeurs Généraux Délégués

4) nommé Monsieur Christophe POULAIN demeurant à LORETTE (Loire) 11 Chemin du Chambon, Monsieur Thibaud ROBIN, demeurant à LES ARCS SUR ARGENS (Var) 19 domaine de l'Olivier route de Taradeau, Monsieur Lie GRANIES, demeurant à MONTREDON-DES-CORBIÈRES (Aude) 1 avenue du Stade, Madame Radia BOISSEAU, demeurant BEZONS (Val d'Oise) 86 bis rue Maurice Bertheaux, Monsieur Emmanuel de DREUX-BRÈZE, demeurant à ORVAULT (Loire-Atlantique) 2 impasse du Pigeonnier et Monsieur Mourad BELACEL demeurant à BORDEAUX (Gironde) 37 cours de Québec aux fonctions de Directeurs Généraux Délégués

Dépôt Légal RCS : ST ETIENNE  
LA PRESIDENCE

La totalité de la page  
Foires et marchés  
de cette semaine est à retrouver sur  
[paysansdelaloire.fr](http://paysansdelaloire.fr)